



# Au Fil de la Lauch

*S'herrlesher Freschablättla*  
(Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :

Lundi de 13 h 30 à 17 h

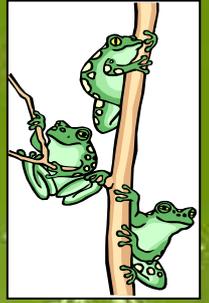
Mardi et mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 8 h à 12 h

Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>

<http://www.agglo-colmar.fr>



Décembre 2017 / Janvier 2018



*Le Maire et son Conseil municipal  
vous souhaitent  
un Joyeux Noël et une Bonne Année 2018 !  
Gleckligi Wienachta un a Guet nej Johr !*



Illuminations du lavoir



Sapin à la mairie



Passage du Saint-Nicolas  
à l'école maternelle



Cérémonie de la Sainte-Barbe



Illuminations de Noël



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

## **2017 : les faits marquants...**

### **Climatologie**

Notre pays a connu une année particulièrement chaude et sèche. Du côté des Antilles françaises, l'ouragan Irma a laissé des paysages de désolation après son passage. Force est de constater que notre planète se réchauffe et les conséquences en sont désastreuses !

### **Politique nationale**

Les Français ont manifesté leur besoin d'un changement radical de gouvernance au sein de notre pays en élisant un tout jeune et nouveau président de la République, Emmanuel Macron. Ce choix a été conforté lors des élections législatives avec le nouveau parti « La République En Marche », qui a obtenu une très large majorité parlementaire.

### **Sport**

Les équipes de France, masculine et féminine, ont toutes deux remporté le titre de championne du monde de hand-ball alors que celle de tennis a gagné la Coupe Davis.

### **Culture et spectacle**

Ce mois de décembre a vu la disparition de deux personnalités emblématiques de notre pays, l'académicien Jean d'Ormesson et l'idole des jeunes, Johnny Halliday, chacun ayant à leur manière fait rayonner le Génie français. Hommage national pour le premier, hommage populaire pour le second, l'émotion était palpable, tant pour l'homme de lettres que pour notre rocker national dont les obsèques ont su rassembler toutes les classes sociales et ont fait verser une larme à plus d'un, que ce soit aux Champs Elysées ou devant son téléviseur.

### **Cela s'est passé...**

Les manifestations ou autres événements étaient encore nombreux en ce dernier mois de l'année.

Les sapeurs-pompiers ont fêté leur patronne sainte-Barbe. De nombreux sapeurs-pompiers ont été honorés par des promotions, des nominations ou remises de médailles d'ancienneté. En préambule à cette fête, le maire et le président de l'UNC ont déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts en mémoire des « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Le Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes a attiré beaucoup de monde et a ainsi satisfait ses organisateurs.

Parmi les autres manifestations ou événements, on peut citer les fêtes de la Saint-Nicolas ou de Noël organisées par les écoles, l'escrime, le périscolaire, le club de l'Âge d'Or, l'assemblée générale de l'Asiet (tennis) ainsi que les concerts donnés par la chorale Laurentia, la chorale VOH'caliz et l'orchestre de l'Adem'Oh en l'église Saint-Michel.

### **Travaux...**

La création de trottoirs route du Vin et rue du Vignoble suit son cours normal mais la pose des enrobés ne paraît pas réalisable avant les Fêtes de fin d'année. La commune a pris contact avec les services du Département pour remédier au problème causé par les eaux pluviales qui stagnent à cet endroit côté « vignes » lors de fortes pluies.

Le branchement à l'assainissement collectif du bâtiment occupé par l'Asiet (tennis) vient d'être réalisé par une entreprise extérieure (coût de l'opération : 2 500 € TTC)

### **Incivilités, prévention...**

Récemment, la nuit d'un week-end, les accès à la partie électrique de 5 lampadaires installés autour de la zone de retournement du parking de la gare ont été ouverts et les fusibles sortis. Heureusement que l'auteur n'a pas été électrisé. De même la même nuit, une échelle a été volée sur un véhicule stationné au parking Saint-Paul et a servi à pénétrer à l'intérieur du lavoir. A première vue, rien n'a été volé et aucune casse n'a été constatée. Mais dans quel but sont réalisés tous ces méfaits ?

Puis, il y a toujours et encore des gens qui déposent, sans aucun scrupule, leurs déchets encombrants à côté des bennes enfouies. Tel en était encore le cas récemment avec les dépôts d'un réfrigérateur rempli de denrées alimentaires et d'un tas de cartons provenant d'un déménagement au parking de la Lauch, d'une lunette de WC et de pièces de voitures au parking de la Gare, ... Il n'y a pas une semaine qui passe sans que les agents communaux ne soient obligés d'intervenir pour enlever des déchets qui devraient être éliminés dans les 3 déchetteries situées à Colmar.

Il est évident qu'en ces périodes de fêtes, nous ne pouvons accepter que les cartons d'emballages provenant des cadeaux de Noël soient déposés à côté des bennes parce qu'elles sont pleines ou parce qu'on ne veut pas prendre le temps pour les plier, les couper... (voir page 5).

Il y a également un gros problème avec le ou les propriétaires de chien (s) du côté du passage Saint-Paul situé entre la rue Saint-Pierre et la rue du Fossé. En effet, cet endroit nouvellement aménagé est devenu une véritable canisette pour nos amis à quatre pattes, ce qui est inadmissible et verbalisable.

Délit de fuite ! Après un lampadaire renversé rue du Wahlenbourg en octobre dernier, voilà que les panneaux destinés aux commerçants locaux et installés sur l'îlot rue des Vosges près du rond-point viennent d'être renversés par un véhicule. Bien sûr, aucun des auteurs de ces méfaits ne s'est manifesté à la mairie. Dans les 2 cas, nous avons porté plainte

contre X car il s'agit bien de matériel urbain communal qui a été détérioré. Il est évident que nous sommes preneurs de toutes informations permettant de retrouver les auteurs.

Prudence ! Lors d'une récente réunion entre le préfet et les maires organisée par l'Association des Maires du Haut-Rhin, il a été rappelé qu'il faut être extrêmement vigilant lors des démarchages à domicile. Par conséquent, avant de conclure une opération commerciale ou de signer un document quelconque (bon de commande, devis, ...), prenez toutes les précautions nécessaires afin de vous garantir de toute arnaque.

#### Divers...

Du broyat destiné aux habitants et non aux professionnels est à présent disponible au dépôt des déchets verts derrière le parking de la gare. Servez-vous tout en n'abusant pas sur la quantité pour en laisser à d'autres habitants intéressés.

Il arrive que des entreprises, qui ont réalisé des travaux à votre domicile, laissent des panneaux publicitaires sur la clôture de votre propriété. Nous constatons que de plus en plus de panneaux commencent à fleurir à l'intérieur du village. Selon la réglementation en vigueur, ces panneaux ne peuvent rester en place éternellement. Par conséquent, nous demandons aux personnes concernées de les faire enlever selon la réglementation en vigueur (voir page 5).

En cas de fortes chutes de neige, la commune passera la lame mais ne salera pas. Il faudra adapter la vitesse en fonction de l'état du réseau routier communal (voir page 4).

Enfin, pour commencer la nouvelle année dans une ambiance festive, je vous invite à venir nombreux à la crémation des sapins organisée le samedi 13 janvier par l'association Fresch'N Co et le corps local des sapeurs-pompiers.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite un joyeux Noël, un passage dans la nouvelle année dans la bonne humeur et surtout **SANTE ET BONHEUR** pour 2018.

Güadi Rutsch !

Bien cordialement,

Votre Maire,  
Gérard HIRTZ

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES PENDANT LES FÊTES

### MAIRIE

Le secrétariat de la mairie reste ouvert aux horaires habituels pendant les Fêtes.  
Il sera exceptionnellement ouvert le

**samedi 30 décembre de 9 h à 11 h**

pour les inscriptions sur les listes électorales.

### BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances de Noël, soit du 22 décembre au 8 janvier inclus.

**Réouverture  
mardi 9 janvier 2018.**

### EGLISE

L'église sera ouverte de 9 h à 17 h jusqu'au

**7 janvier 2018 inclus.**

## AGENDA

### JANVIER 2018

- 2 Remise des prix Maisons décorées (Noël)
- 5 Vœux du Maire
- 12 Assemblée générale de l'AAPMA (pêche)
- 13 Cross corporatif Liebherr  
Crémation des sapins
- 14 Repas des Aînés
- 19 Assemblée générale des arboriculteurs
- 26 Collecte de sang
- 28 Après-midi jeux galettes (*Les Grenouilles s'éclatent*)

### FEVRIER 2018

- 2 Soirée jeux Ados (*Les Grenouilles s'éclatent*)
- 10 et 11 Tournoi d'escrime (Cosec Wintzenheim)
- 13 Atelier enfants thème « Saint-Valentin »  
(*Les Grenouilles s'éclatent*)
- 23 Assemblée générale de l'amicale des sapeurs-pompiers



## STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE) : 785	DECEMBRE 2016	DECEMBRE 2017
Femmes	36	38
Hommes	46	42
Total	82	80
Demandeurs d'emploi indemnisés	69	60
Demandeurs d'emploi non indemnisables	13	20

## DENEIGEMENT

N'oubliez pas qu'en cas de chute de neige ou de verglas, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige sur le trottoir au droit de leur propriété en dégageant celui-ci autant que possible et d'y jeter du sel, du sable ou de la sciure de bois en cas de verglas.



Du sel de déneigement est à la disposition des habitants, dans le conteneur qui se trouve sur le parking de la mairie.

En cas de forte chute de neige, la commune passera la lame sur le réseau routier communal mais ne fera pas de salage, à l'instar des hivers précédents (sauf aux abords des écoles et de la mairie).

Les enjeux environnementaux commandent en effet de mieux maîtriser l'utilisation du sel de déneigement.

N'oublions pas : le sel déversé se retrouve dans la nappe phréatique, donc dans l'eau que nous buvons, sans parler des dégradations qu'il cause à la chaussée...

## Ecole maternelle : réunion sur le bilinguisme

L'académie de Strasbourg offre aux parents des enfants entrant à l'école maternelle la possibilité de les inscrire dans le cursus bilingue à parité horaire français/allemand. Dans une classe bilingue, 12 heures sont assurées en français et 12 heures en allemand.

Une réunion d'information, à laquelle sont invités les parents des enfants nés en 2015, aura lieu le jeudi 25 janvier 2018 à 18 h, à l'école maternelle.

Des invitations seront adressées aux parents dont les enfants nés en 2015 sont connus des services de la mairie. Pour les autres, la réunion est ouverte à tous !

## STATIONNEMENT à COLMAR

Les 30 minutes de gratuité par jour ne seront plus accordées au-delà du 31 décembre 2017.

Il est néanmoins rappelé que les parkings Mairie, Rapp et Sainte-Josse offrent la 1<sup>ère</sup> heure de stationnement. Dans la partie payante du parking Lacarre, ce sont les 3 premières heures qui sont gratuites !

Enfin, tous les horodateurs sont désormais équipés de lecteur de carte bancaire ce qui facilite le paiement.

Plus d'infos auprès du service Gestion du Domaine public : 03 89 20 67 56.

## LISTE ÉLECTORALE : INSCRIPTIONS

La période de révision de la liste électorale commence le 1<sup>er</sup> septembre et prend fin le 31 décembre.

Les personnes nouvellement domiciliées ou non encore inscrites sont invitées à se présenter en mairie pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune. Elles devront présenter leur carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile (facture récente, copie du bail ou titre de propriété).

Les ressortissants de l'Union Européenne ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires (parlement européen et élections municipales).

Les habitants quittant définitivement la commune voudront bien le signaler en mairie et n'oublieront pas de s'inscrire avant le 30 décembre à la mairie de leur nouveau domicile.

*Rappel : la mairie est exceptionnellement ouverte le samedi 30 décembre de 9h à 11h pour ces démarches !*

## FESTIVITÉS DU NOUVEL AN

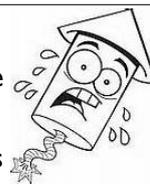
La vente des artifices de divertissement des catégories K1 et C1 est réservée aux personnes de plus de 12 ans.

La détention, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissements et d'articles pyrotechniques des catégories C2, F2, F3 et C4,F4 sont interdits aux mineurs.

La vente d'artifices sur la voie publique et le transport d'articles pyrotechniques dans les véhicules de transport public collectifs sont interdits. Il est également interdit d'introduire dans le Haut-Rhin des pétards achetés à l'étranger.

### **Conseils de sécurité :**

- Pour les mineurs, la présence d'un parent ou d'un adulte est fortement recommandée.
- Un pétard allumé ne se garde pas en main : il doit être jeté au sol et à bonne distance des personnes et des biens.
- Ne jamais essayer de rallumer un pétard qui n'a pas explosé.



## RAPPEL DES RÈGLES CONCERNANT L'AFFICHAGE DES ENTREPRISES REALISANT DES TRAVAUX CHEZ LES PARTICULIERS

Si vous faites effectuer des travaux à votre domicile par une entreprise, il est tout à fait possible pour celle-ci de poser une affiche publicitaire, en respectant certaines règles. Si l'affiche n'excède pas 1 m<sup>2</sup>, aucune autorisation n'est à faire en mairie. Au-delà, une demande préalable sera nécessaire. La durée de l'affichage est limitée à 3 semaines avant le début des travaux et jusqu'à 1 semaine après la fin des travaux.

Enfin, l'affiche ne doit en aucun cas être installée sur le domaine public, mais uniquement sur la clôture de votre propriété.

## DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages de déchets divers près des bennes pendant les Fêtes de fin d'année choquent tous les ans les élus, les agents communaux mais également de nombreux habitants qui nous le font savoir.

Dans le village, les bennes sont réparties sur les 4 lieux suivants : sur le parking de la Lauch, à la gare, dans le parc de l'Hôtel de Ville, rue d'Eguisheim.

Si les bennes sont pleines, n'hésitez pas :

- à vous rendre sur l'un des autres sites,
- à revenir ultérieurement ou à vous rendre dans une déchetterie à Colmar.

Ne déposez en aucun cas des déchets à côté des bennes : cela n'est pas esthétique et surtout vous encourez une contravention de 150 € pour dépôt sauvage.

## **SYNTHESE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017**

1. Mme Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.
2. Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 est approuvé sans réserve.
3. Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés : section 3, parcelles 4(a), 4(b), 4(c), 47/4, 75/2, 77/3 et 78/1 (27 rue Principale), section 5, parcelle 105/43 (12 rue Principale), section 6, parcelle 109/38 (8 rue de la Lauch), section 6, parcelles 208/32 et 126/32 (24 rue St Pierre), section 15, parcelles 109/47, 111/48 et 113/49 (route du Vin), section 37, parcelle 237/10 (5 rue des Pinsons), section 49, parcelles 137/78, 138/77 et 172/179 (Gaesslegaerten).
4. Le conseil municipal fixe les tarifs et redevances des locations de salles, concessions au cimetière, droits de place, adhésions à la bibliothèque, ... pour l'année 2018.
5. A la demande du Préfet, il convient de compléter la délibération relative au projet de réhabilitation du presbytère prise par le conseil municipal le 26 septembre dernier. Le conseil municipal donne un avis favorable sur la désaffectation de la chapelle qui n'aura plus d'usage du fait du transfert des offices de semaine vers l'Eglise Saint-Michel. Le Conseil de Fabrique a délibéré sur la désaffectation de cette chapelle lors de sa séance du 8 novembre dernier.
6. Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC) de Colmar Agglomération du 25/09/2017 concernant le transfert à CA des charges relatives aux zones et bâtiments à vocation économique, conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe). Pour Herrlisheim, les charges nettes transférées s'élèvent à 1 287,02 euros et concernent l'entretien de l'éclairage public, la consommation d'électricité et l'entretien des espaces verts. Le nettoyage de la voirie, le déneigement et l'entretien des poteaux d'incendie restent à la charge de la commune dans le cadre des pouvoirs de police du maire.
7. La maison forestière Guinier située à Wintzfelden a été vendue. Le syndicat qui gérait cette propriété n'a plus lieu d'être et doit donc être dissout. Le conseil municipal approuve et vote la clé de répartition des biens (0,19% pour Herrlisheim, au prorata des surfaces des triages forestiers des communes membres), le compte administratif de clôture qui s'élève à 193 826,67 € (ce qui engendre une recette de 368,27 € pour Herrlisheim) ainsi que la dissolution du syndicat.
8. Il a été décidé de régulariser le bout de la rue de la Gare côté sud ouest, dont l'alignement ne correspondait pas tout à fait à la réalité du terrain. Le conseil municipal approuve le déclassement de 2 parcelles représentant une surface totale de 0,18 ares du domaine public pour les verser dans le domaine privé de la commune puis pour les céder à trois riverains, le détachement de la propriété de 2 riverains de 4 parcelles d'une surface totale de 0,63 ares afin de les classer dans le domaine public, le tout sans indemnités. Les frais d'acte et d'arpentage sont à la charge de la commune.
9. Le conseil municipal donne son accord pour la passation de l'avenant 1 qui correspond à la prise en charge, par le Département, des frais de diagnostic Amiante et HAP (soit 1 764 euros TTC), à la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec le Département du Haut-Rhin dans le cadre de l'aménagement de trottoirs route du Vin (RD 121).
10. Le conseil municipal approuve la nouvelle longueur de la voirie communale qui est portée à 11 312 mètres contre 11 202 mètres fin 2016.
11. La délibération prise le 26 septembre concernant l'exonération de taxe d'aménagement des abris de jardin de moins de 10 m<sup>2</sup> a dû être rapportée sur demande des services de la Préfecture. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le conseil municipal approuve l'exonération totale des abris de jardin, des pigeonniers et des colombiers soumis à déclaration préalable.
12. Le conseil municipal approuve le versement d'un complément de rémunération à un agent de droit privé.
13. Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants dans le cadre du marché de mise en accessibilité de l'école élémentaire. Les travaux de mise en accessibilité de l'école s'élèvent à 73 187,04 euros HT contre 74 604,69 euros HT estimés par l'architecte.
14. Le conseil municipal approuve les décisions modificatives concernant le FPIC (+ 1 500 €), le transfert des frais d'études et d'insertion pour les travaux engagés route du Vin, rue du Vignoble et à l'école élémentaire

ainsi que les avances sur marchés concernant l'aménagement des trottoirs route du Vin et rue du Vignoble.

15. Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif 2018, le conseil municipal autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 153 400 €.

16. Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 25 euros correspondant au remboursement de l'acquisition d'une plaque d'immatriculation à un habitant de la rue de la Gare, nouvellement numérotée.

17. Le Centre de gestion a émis un avis favorable à la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, conformément à la délibération prise par le conseil municipal le 26 septembre 2017.

**Le procès-verbal complet est disponible à la mairie ou sur le site internet  
[www.herrlisheim-pres-colmar.fr](http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr)**

### **L'AVENIR DU PRESBYTÈRE DE HERRLISHEIM-PRÈS-COLMAR**

Dans le cadre de la mise aux normes de tous les bâtiments recevant du public, les collectivités ont dû déposer fin 2015 à leur préfecture respective, un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP).

Vu le coût qu'engendreraient de tels travaux pour le presbytère (installation d'un ascenseur, mise aux normes des installations et agencements existants, ...), les élus ont volontairement exclu ce bâtiment de l'agenda.

Début 2016, la commune a repris contact avec Colmar Habitat qui avait déjà réalisé une étude sur le presbytère dans les années 2010, afin de retravailler sur l'avenir de ce bâtiment en tenant compte des nouvelles dispositions qui s'imposent à la commune.

Finalement, après de nombreuses réunions de travail entre la commune, M. le curé, le Conseil de fabrique, Colmar Habitat, l'archevêché et la préfecture, il a été décidé que ce bâtiment sera transformé en immeuble à logements aidés dont un, situé au rez-de-chaussée, sera réservé aux activités de la paroisse.

Des solutions ont également été proposées à tous les utilisateurs actuels du bâtiment.

Ainsi, M. le curé qui bénéficie déjà d'un logement à Eguisheim et le Conseil de fabrique disposeront des locaux situés au RDC du presbytère, dont une pièce est prévue pour recevoir les pèlerins du Chemin de Compostelle.

La chorale pourra éventuellement continuer à répéter au même endroit sachant que la commune lui a proposé une autre salle disposant d'un piano et d'armoires de rangement pour les partitions, qui sera rendue accessible aux personnes à mobilité réduite dans le cadre de la mise aux normes de l'Hôtel de Ville.

Quant à la chapelle, il est prévu de la transférer dans l'aile droite de l'église, à moins que la tenue de messes dans les nouveaux locaux du RDC s'avère possible.

Ainsi,

- les délibérations du Conseil de fabrique et du Conseil municipal demandant la distraction de la plus grande partie du presbytère et la désaffectation de la chapelle située dans le presbytère ont été envoyées à M. le Chanoine Bernard Xibaut à l'archevêché de Strasbourg,
- l'archevêché a transmis, avec avis favorable, ces dossiers à la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques de la Préfecture du Haut-Rhin,
- le préfet a pris un arrêté le 12 décembre 2017 portant sur la désaffectation de la chapelle située dans le presbytère de la commune de Herrlisheim-près-Colmar et sur la distraction de la plus grande partie de ce même presbytère.

L'étude du dossier technique pourra maintenant être reprise avec Colmar Habitat dès 2018.

Le Maire,  
Gérard HIRTZ

Le Président du Conseil de fabrique,  
Raymond FRITZ



## ASSOCIATION D'ARBORICULTURE DE HERRLISHEIM & ENVIRONS

Chers amis des arbres,

C'est dans notre verger que s'est déroulée la Sainte-Catherine. Entre deux averses, sous un froid saisissant, nous avons initié à la plantation les heureux gagnants et leurs amis (une quarantaine de personnes présentes) du jeu concours parrainé et financé par le Conseil départemental.

L'opération de la Sainte-Catherine favorise notre cadre de vie, renforce l'action environnementale dans le paysage. Cette animation a également permis d'évoquer des souvenirs d'enfance, la plantations d'arbres, les odeurs de poires et de pommes dans le verger.

Pour le futur, profitons pour initier nos jeunes à la plantation, engageons-nous vers des aménagements harmonieux et diversifiés qui font le charme de notre terroir. « Cultiver son jardin est gratifiant » disait Voltaire... pourvu que nos enfants ne soient pas en manque de confitures...

Les arboriculteurs vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et les meilleurs vœux pour l'année 2018.

### Activités de l'association au mois de janvier 2018

Taille d'arbres sur demi-tige et haies fruitières :

- le 6 janvier à 14 h chez Gérard Syda à Hattstatt,
- le 20 janvier à 14 h au verger école à Herrlisheim.

Tous les sympathisants des arbres sont invités à l'assemblée générale qui se tiendra le **19 janvier à 19h45** à l'Hôtel de Ville (salle des Sociétés) de Herrlisheim.

Le Président,  
Maurice KLINGNER

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE HERRLISHEIM

Le président ainsi que les membres de l'amicale souhaitent à toute la population d'heureuses fêtes de fin d'année : **Joyeux Noël, Bonne année et bonne santé pour 2018 !**

.....

L'amicale vous invite très vivement à participer à la collecte du **vendredi 26 janvier 2018** qui se déroulera dans les locaux de l'Hôtel de Ville de 16 h 30 à 19 h 30.

Toute personne de 18 à 70 ans, pesant 50 kg minimum, peut effectuer ce geste.

Pour les premiers dons, se munir de sa carte d'identité et se présenter une demi-heure avant la fin de la collecte.

Comme toujours, une collation sera offerte par l'amicale.

Le Président,  
Jean-Jacques FLEISCHER

## SAPEURS POMPIERS

Toute la population de Herrlisheim est vivement remerciée pour l'accueil qu'elle a réservé aux sapeurs-pompiers locaux lors de leur passage pour les calendriers 2018.

**Bonnes fêtes de fin d'année à tous !**

Le Président,  
Laurent DI STEFANO

## NOUVEAUTE CHEZ LES GRENOUILLES S'ÉCLATENT : LES SOIREEES JEUX POUR ADOS

Réservées aux 10-15 ans de 19 h 00 à 22 h 00, repas inclus (les goûts de chacun et les éventuelles allergies alimentaires seront étudiés à l'inscription afin que chacun y trouve son compte).

Soirées sur inscription et réservées aux membres de l'association (une séance d'essai est bien sûr possible).  
Le tarif pour une soirée est de 6 € et l'adhésion à l'association est de 10 € pour les ados.

Voici les dates prévues pour 2018 : les vendredis 2 février, 6 avril, 1<sup>er</sup> juin, 7 septembre et 9 novembre.

Un Cluedo® géant sera aussi organisé spécialement pour les ados le samedi 27 octobre à 19 h 30. Le tarif de cette soirée n'est pas encore défini, car le thème du Cluedo® n'a pas encore été choisi.

La Présidente,  
Jessica MUNOS

## COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes adresse ses chaleureux remerciements aux généreux donateurs de lots de la tombola qui a agrémenté le marché de Noël : Restaurant LE COIN DU MEUNIER, Dragées ADAM, Garage de LA SABLIERE, Vins STEINER, Vins HERTZOG, Vins HEYBERGER, Vins BAUER, FRESCHACOFF, Boulangerie REBERT, Pizzeria LA GRENOUILLE, CCM Herrlisheim-Eguisheim, Bernard MULLER, FRESCHAKORB, Laetitia RISSER, Groupe VINCENTZ (Niederhergheim), ALSACE APPRO (Pfaffenheim), ARMBRUSTER (Hattstatt), Pharmacie BETZ (Eguisheim), Maison Christine FERBER (Niedermorschwihr), EVEIL DES SENS (Eguisheim), Vins GEILER (Ingersheim), NIKI COIFF (Hattstatt), Pharmacie Les ERLÉN (Colmar), Imprimerie MOSER (Niederhergheim), TREFLE VERT (Rouffach), Pharmacie du VIGNOBLE (Rouffach), Cave Vinicole de PFAFFENHEIM, Chocolaterie RITTER (Pfaffenheim), Boulangerie MARX (Eguisheim), Fleurs BURN (Hattstatt), Boulangerie KEMPF (Colmar), Pharmacie de la Fontaine (Gueberschwihl), Distillerie THEO PREISS (Bennwihr Mittelwihr), GRAND FRAIS (Colmar), Boulangerie MARIE BLACHERÉ (Colmar), WOLFBERGER (Eguisheim) et la chorale Sainte-Cécile (Wihr-au-Val).

Il remercie le maire Gérard HIRTZ, les adjoints, les services de la mairie, Francis ZIESSSEL, correspondant de presse, Nicole BOMBENGER, Nicolas DI STEFANO, Bruno FERBER, Niedermorschwihr, l'association FRESCH'N CO et surtout l'association des GRENOUILLES SPORTIVES pour le prêt des chapiteaux, ainsi que l'ensemble des exposants et les habitants de Herrlisheim et environs.

Il remercie également Daniel WAGNER, qui a fait le Saint-Nicolas durant de nombreuses années, ainsi que son épouse Christiane. 2017 était sa dernière année : toute personne intéressée pour prendre sa suite sera la bienvenue dans l'association du Comité des fêtes (contact : André Furstenberger au 03 89 49 38 31).

Nous vous souhaitons de belles et agréables fêtes de fin d'année.

Pour le Comité,  
Le Président,  
André FURSTENBERGER

## ALLOCATIONS FAMILIALES ALLEMANDES

Travailleurs frontaliers et/ou bénéficiaires d'une retraite ou pension allemande, Infobest vous informe que de nouvelles règles seront applicables à partir du 1er janvier 2018 pour le paiement rétroactif du « Kindergeld » (allocations familiales allemandes). Les demandes rétroactives pour une durée supérieure à 6 mois doivent être déposées **avant le 31 décembre 2017**.

Pour de plus amples renseignements : INFOBEST Vogelgrun / Breisach—Tél : 03 89 72 04 63

## SALON FORMATION EMPLOI ALSACE

Les 26 et 27 janvier 2018, le Salon Formation Emploi Alsace célèbre sa 40<sup>ème</sup> édition au Parc des Expositions de Colmar.

Que vous soyez étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, salariés ou futurs créateurs d'entreprise, le Salon Formation Emploi Alsace est le lieu idéal pour entrer directement en contact avec les entreprises et les écoles en recherche de candidats.

Plus de 300 exposants sont attendus dont notamment des exposants allemands pour ceux qui souhaiteraient travailler ou étudier en Allemagne.

Entrée libre de 9 à 18 h.

Pour préparer votre visite, rendez-vous sur **[www.sfe.alsace](http://www.sfe.alsace)**

## CONCOURS EXCEPTIONNEL DE GARDIEN DE LA PAIX 2018

Découvrez un métier d'engagement et contribuez à la sécurité des citoyens. Plus de 8 000 postes sont offerts par la Police nationale en 2018 !

Devenez gardien de la paix en vous inscrivant dès maintenant au concours. Vous pourrez débiter une carrière de policier et exercer un métier d'action sans routine et porteur de valeurs.

### Conditions d'accès au concours :

- être âgé de 17 à moins de 35 ans
- avoir le BAC
- être de nationalité française
- être en règle avec le service national
- avoir une bonne condition physique
- avoir un casier judiciaire vierge.

Date limite des inscriptions en ligne et de dépôt des dossiers de candidature (cachet de la poste faisant foi) : **25 janvier 2018**.

- Épreuves d'admissibilité : 05/04/2018
- Épreuves d'admission : du 28/05/2018 au 12/09/2018

**Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, rendez-vous sur le site**  
**[www.lapolicenationale recrute.fr](http://www.lapolicenationale recrute.fr)**

## Les Grands Anniversaires du mois de janvier 2018

HERTZ Constant, 93 ans le 4  
BANNWARTH Gilbert, 83 ans le 4  
KEITER Edmond, 88 ans le 5  
ZOLLER-LOISON Louis, 81 ans le 5  
FRUH Gérard, 90 ans le 6  
BURGART François, 77 ans le 6  
GREINER Gabrielle, 89 ans le 7  
BAUER Bernadette, 89 ans le 9  
KAMMERER Thérèse, 80 ans le 9  
HURST Marie-Louise, 86 ans le 13  
HERTZOG Robertine, 88 ans le 15  
GLEE Raymond, 81 ans le 18  
KIBLER Lucien, 86 ans le 21  
MOUSQUES Paulette, 75 ans le 28  
BRETZ Gaston, 80 ans le 29  
GALET Christiane, 78 ans le 31



## NAISSANCES

**Loélie WAGNER**

*née le 17 novembre 2017*

**Sofia FILALI**

*née le 22 novembre 2017*



**Massimo MEGNA**

*né le 22 novembre 2017*

**Giulio GALATI**

*né le 7 décembre 2017*

# CREMATION DES SAPINS

"Le Nouvel An des Grenouilles"

Herrlisheim-près-Colmar

13 janvier 2018



à partir de 18 h  
parking de la Lauch.

**Venez nombreux déposer votre sapin !**

**Animation musicale, ambiance après-ski !**

**Jeux de lumières**

**Restauration - Buvette**

**Munstiflette géante, vin chaud, bière de Noël, ...**

**et vers 21 h ... feu d'artifice !**

---

Manifestation organisée par l'Association Fresch'n Co  
en partenariat avec le Corps des Sapeurs-Pompiers de Herrlisheim-près-Colmar.